



149111 - Usage de fonds provenant d'un prêt usurier pour faire le pèlerinage

question

Il y a quelque temps, j'ai souscrit un prêt auprès d'une banque usurière afin d'acheter une voiture. Maintenant, je regrette de l'avoir fait et je me suis repenti devant Allah le Puissant et Majestueux et demande qu'Il agrée mon repentir. A présent, j'ai vendu la voiture. J'ai l'intention d'aller faire le pèlerinage cette année mais je ne possède pas d'argent. M'est-il permis de faire le pèlerinage grâce à l'usage du prix de la voiture ? Il faut savoir que je suis encore en train de payer des mensualités sous la forme de retenues effectuées par la banque sur mon salaire mensuel avant même que j'en dispose et bien que je ne possède que cette source. Dites-moi ce qu'il y a à faire. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'est pas permis de se livrer à des opérations usurières, qu'il s'agisse de prêter ou d'emprunter. Celui qui s'y est déjà engagé doit se repentir devant Allah Très-haut, cesser les opérations, les regretter et se résoudre à ne jamais récidiver. Bien qu'interdit et très décrié, le prêt usurier donne lieu à un juste droit de propriété. Les fonds empruntés appartiennent au débiteur et il peut les dépenser comme il l'entend dans toutes les transactions licites comme l'achat d'une voiture ou consort.

Voir al-manfaatou fil qardh par Abdoullah ibn Muhammad al-Amrani, p. 245-254).

Cela dit, il vous est permis de faire le pèlerinage grâce aux fonds que vous possédez, à condition de vous repentir d'avoir pratiqué l'usure comme vous l'avez mentionné. La présence des mensualités à payer ne vous porte pas atteinte. Il n'y a aucun inconvénient à faire le pèlerinage



alors qu'on est endetté, si la dette est échelonnée et n'est pas arrivée à terme et si le débiteur est en mesure de payer le moment venu. Voir la réponse donnée à la question n° [3974](#) et la réponse donnée à la question n° [4241](#).

Nous demandons à Allah pour vous et pour nous-même l'assistance et le redressement.

Allah le sait mieux.